

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC PACE 18 BD P DUMAINE DE LA JOSSERIE 35740 PACE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 3 000 €.

Madame LE MAT Céline, gérant de la société &CETERA ~~INDRA~~, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 5 PLACE SAINT MELAINE 35740 PACE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	LE MAT Céline 29 Rue du Long Champ 35740 Pacé
Nombre de parts	3000
Montant versé	3 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 25 mai 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé
Le Mat

JST06

Pauline SAILLARD
Chargée d'Affaires Professionnels

